



IDEAL WORK

MT-POL

Révision n. 4.2

Du 19/11/2019

Imprimé le 25/04/2020

Page n. 1/7

Fiche de données de sécurité

Conformément à l'Annexe II du REACH – Règlement 2015/830

RUBRIQUE 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Code: MT-POL

Dénomination

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Dénomination supplémentaire Polymer pour Microtopping

Utilisations Identifiées	Industrial	Professionnelles	Consommateurs
	✓	✓	-----

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison sociale:

IDEAL WORK SRL

Adresse:

Via Kennedy, 52

Localité et Pays:

31030 Vallà di Riese Pio X (TV)

Italie

Tél. +39 0423/4535

Adresse électronique d'une personne compétente responsable de la fiche de données de sécurité

sicurezza@idealwork.it

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pour toute information urgente s'adresser à:

Belgique: +32 070 / 245 245

France: ORFILA (INRS): + 33 (0) 1 45 42 59 59

Luxembourg: 8002 5500

SECTION 2. Identification des dangers.

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) No. 1272/2008:

Substance ou mélange inoffensif.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au règlement (CE) No. 1272/2008:

Un étiquetage SGH n'est pas nécessaire.

Code Etiquetage supplémentaire

EUH208 Contient chloreméthylisothiazolone et méthylisothiazolone (3:1). Peut produire une réaction allergique.**EUH210** Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Règlement sur les produits biocides (528/2012)

Contient un mélange à 3:1 de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one, comme agent de protection lors du stockage conformément au règlement n° 528/2012, art. 58(3), sur les produits biocides (EU).

2.3 Autres dangers

Aucunes données disponibles.

SECTION 3. Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

non utilisable

3.2 Mélanges

3.2.1 Caractérisation chimique

Copolymère de: Ester vinylicétique + éthylène (dispersion dans l'eau)

3.2.2 Contenu dangereux

Ce produit ne contient pas d'ingrédient(s) dangereux dépassant la (les) valeur(s) seuil(s).

Ce produit ne contient pas de substance extrêmement préoccupante (règlement REACH (CE) n° 1907/2006, article 57) $\geq 0,1$ %.

SECTION 4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Informations générales:

Dans les conditions habituelles du lieu de travail: Aucune mesure particulière n'est nécessaire.



IDEAL WORK

MT-POL

Révision n. 4.2

Du 19/11/2019

Imprimé le 25/04/2020

Page n. 2/7

Après contact avec les yeux:

Rincer aussitôt à grande eau. En cas d'irritation permanente, consulter un avis médical.

Après contact avec la peau:

Laver avec beaucoup d'eau pure ou savonneuse. En cas d'irritation prolongée, consulter votre médecin.

Après inhalation:

Aucune mesure particulière n'est nécessaire.

Après ingestion:

En cas de malaise, consulter un avis médical (si possible, montrer l'étiquette).

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

D'autres informations importantes sont mentionnées dans d'autres parties de ce chapitre.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En raison des propriétés physiques, risque d'irritations mécaniques. Produit pouvant provoquer la formation de caillots dans le tube gastro-intestinal. Il est recommandé de consulter un médecin. Selon les symptômes, il est éventuellement nécessaire de prendre des mesures invasives. Respecter les informations toxicologiques supplémentaires du paragraphe 11.

SECTION 5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction**Moyens d'extinction appropriés:**

néant

Moyens d'extinction à éviter pour des raisons de sécurité:

néant

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Au moindre apport d'oxygène: acide acétique.

5.3 Conseils aux pompiers**Équipement de protection spécial:**

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Informations générales:

Le produit lui-même ne brûle pas. Les mesures d'extinction porteront sur l'incendie de proximité. Produit inflammable à l'état sec.

SECTION 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter des équipements de protection individuelle (voir paragraphe 8). Lors du déplacement du matériau, faire attention au risque de dérapage

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne doit pas parvenir dans les égouts ou les eaux. En cas de fuite, contenir et recueillir le liquide avec un matériau approprié (de la terre par ex.).

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser par un moyen mécanique et éliminer en respectant la réglementation. Petites quantités: Faire absorber par un produit tel que la diatomite et éliminer en respectant la réglementation. Endiguer les grosses quantités et les pomper dans des récipients adéquats. Nettoyer ensuite avec beaucoup d'eau. Les eaux de rinçage sont à traiter et évacuer conformément au règlement.

6.4 Référence à d'autres sections

Veillez respecter les informations importantes mentionnées dans les autres chapitres. Et tout particulièrement celles concernant les équipements de protection personnelle (paragraphe 8) et l'élimination des déchets (paragraphe 13).

SECTION 7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**Informations générales:**

Aucune précaution particulière n'est nécessaire.

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Le produit déversé entraîne un risque élevé de dérapage.

Précautions à prendre contre un incendie ou une explosion:

Aucune mesure particulière de prévention des incendies et des explosions n'est nécessaire.



7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de sécurité exigées pour le stockage et les containers:

Protéger du gel.

Conditions de stockage pour les matières incompatibles:

néant

Indications supplémentaires sur les conditions de stockage:

néant

Température minimale pour le stockage et le transport: 0 °C

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucunes données disponibles.

SECTION 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

8.2 Contrôles de l'exposition

8.2.1 Contrôle de l'exposition professionnelle

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Équipement de protection individuelle nécessaire:

Protection respiratoire

Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

Protection des yeux

lunettes de protection

Protection des mains

Le port de gants de protection est recommandé pour manipuler le produit.

Les conditions opérationnelles telles que par ex. la manipulation d'autres substances et matériaux sont à prendre en compte pour le choix des gants appropriés.

Matériau de gants recommandé : Gants en caoutchouc

Protection de la corps

pas nécessaire

8.2.2 Contrôle de l'exposition de l'environnement

Ne doit pas parvenir dans les égouts ou les eaux.

8.3 Informations supplémentaires sur la conception technique du système

Aucune mesure particulière nécessaire

SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriété:	Valeur:	Méthode:
État physique	liquide	
Couleur	blanc	
Odeur	faible	
Limite d'olfactivité	pas de données disponibles	
Valeur de pH	4,0 - 5,0	(DIN/ISO 976)
Point / intervalle de fusion	env. 0 °C à 1013 hPa	(Lit.)
Point / intervalle d'ébullition	env. 100 °C à 1013 hPa	
Point d'éclair	non utilisable	
Taux d'évaporation	pas de données disponibles	
Limite inférieure d'explosion	non utilisable	
Pression de vapeur	23 hPa / 20 °C	
Solubilité dans l'eau	modérément soluble	



IDEAL WORK

MT-POL

Révision n. 4.2

Du 19/11/2019

Imprimé le 25/04/2020

Page n. 4/7

Densité relative de gaz/vapeur	Pas de données connues.	
Densité relative	env. 1,07 (23 °C) (Eau / 4 °C = 1,00)	(DIN EN ISO 2811- 3)
Densité	env. 1,07 g/cm ³ (23 °C)	(DIN EN ISO 2811- 3)
coefficient de partage: n-octanol/eau	Pas de données connues.	
Température inflammatoire	non utilisable	
Viscosité (dynamique)	2000 - 2800 mPa.s à 23 °C	(DIN EN ISO 2555)
Masse moléculaire	non utilisable	

9.2 Autres informations

Aucunes données disponibles

SECTION 10. Stabilité et réactivité

10.1 – 10.3 Réactivité; Stabilité chimique; Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue si les règles de stockage et de manipulation sont respectées.
D'autres informations importantes sont éventuellement mentionnées dans d'autres parties de ce chapitre.

10.4 Conditions à éviter

aucun(e) connu(e)

10.5 Matières incompatibles

aucun connu

10.6 Produits de décomposition dangereux

Si les règles de stockage et de manipulation sont respectées: aucun connu . A température élevée: acide acétique

SECTION 11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

11.1.1 Toxicité aiguë Évaluation:

Vu les données disponibles, des effets toxiques aigus après simple exposition orale (dose unique) sont improbables.

Données du produit:

Voie d'exposition	Résultat/Effet	Espèce/Système de test	Source
	DL50: > 2000 mg/kg	Rat	Par comparaison avec OECD 423

11.1.2 Corrosion cutanée/irritation cutanée Évaluation:

Vu les données disponibles, une irritation cutanée cliniquement significative est improbable.

Données du produit:

Résultat/Effet	Espèce/Système de test	Source
Non irritant	Lapin	Par comparaison avec OECD 404

11.1.3 Lésions oculaires graves/irritation oculaire Évaluation:

Vu les données disponibles, une irritation oculaire cliniquement significative est improbable.

Données du produit:

Résultat/Effet	Espèce/Système de test	Source
Non irritant	Lapin	Par comparaison avec OECD 405

11.1.4 Sensibilisation respiratoire/cutanée

Évaluation:

Vu les données disponibles, une réaction de sensibilisation due à ce produit est improbable.



11.1.5 Mutagénicité sur les cellules germinales

Évaluation:

Les données disponibles ne permettent pas de conclure à un potentiel mutagène significatif.

Données du produit:

Résultat/Effet	Espèce/Système de test	Source
négatif	mutation assay (in vitro) cellules bactériennes	Par comparaison avec OECD 471

11.1.6 Cancérogénicité Évaluation:

Au terme de ce rapport, aucune donnée issue de tests toxicologiques du produit général n'est disponible.

11.1.7 Toxicité pour la reproduction

Évaluation:

Au terme de ce rapport, aucune donnée issue de tests toxicologiques du produit général n'est disponible.

11.1.8 Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Évaluation:

Au terme de ce rapport, aucune donnée issue de tests toxicologiques du produit général n'est disponible.

11.1.9 Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)

Évaluation:

Au terme de ce rapport, aucune donnée issue de tests toxicologiques du produit général n'est disponible.

11.1.10 Danger par aspiration

Évaluation:

Vu les propriétés physico-chimiques du produit, un risque d'aspiration est improbable.

11.1.11 Informations toxicologiques supplémentaires

Aucun signe d'atteinte à la santé n'a été observé lors du maniement professionnel du produit.

SECTION 12. Informations écologiques

12.1 Toxicité

Évaluation :

Ne pas s'attendre à un effet nuisible sur les organismes aquatiques. L'expérience actuelle montre qu'il n'y a aucune perturbation à craindre pour les stations d'épuration.

Données du produit:

Résultat/Effet	Espèce/Système de test	Source
CL50: > 100 mg/l	Truite arc-en ciel (<i>Oncorhynchus mykiss</i>) (96 h)	Par comparaison avec OECD 203
CE50: > 1000 mg/l	Daphnia magna (48 h)	Par comparaison avec OECD 202
EC10: > 1000 mg/l	Boues de curage (0,5 h)	Par comparaison avec

12.2 Persistance et dégradabilité

Évaluation:

Le composant polymère: Difficilement biodégradable. Élimination par adsorption sur de la boue activée. Une séparation peut se faire par flocculation

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Évaluation:

Pas d'effets secondaires.

12.4 Mobilité dans le sol

Évaluation:

Pas d'effets secondaires

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucunes données disponibles.

12.6 Autres effets néfastes

aucun connu



IDEAL WORK

MT-POL

Révision n. 4.2

Du 19/11/2019

Imprimé le 25/04/2020

Page n. 6/7

12.7 Autres remarques

L'expérience actuelle montre que le produit ne présente aucun danger pour l'environnement

SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

13.1.1 Produit

Recommandation:

Élimination par incinération dans une installation pour déchets spéciaux. Les petites quantités peuvent être brûlées dans une installation pour les ordures ménagères. Respecter la réglementation locale.

13.1.2 Emballage contaminé

Recommandation:

Les emballages doivent être vidés (plus de gouttage, plus de ruissellement, curés à la spatule). L'éventuelle réutilisation des emballages doit être soumise au respect des réglementations locales ou nationales en vigueur.

Moyen de nettoyage recommandé:

eau

13.1.3 N° du type de déchet (CE)

Le code de nomenclature du Catalogue Européen des Déchets (CED) ne peut pas être déterminé pour ce produit, car seules les fins d'utilisation par le consommateur permettent une classification. Au sein de l'UE, le code de nomenclature doit être déterminé en accord avec le responsable de l'élimination des déchets.

SECTION 14. Informations relatives au transport

Le produit n'est pas à considérer comme dangereuse selon les dispositions courantes sur le transport routier des marchandises dangereuses (A.D.R.), sur le transport par voie ferrée (RID), maritime (IMDG Code) et par avion (IATA).

14.1. Numéro ONU

Pas applicable

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Pas applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Pas applicable

14.4. Groupe d'emballage

Pas applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Pas applicable

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Informations non pertinentes

SECTION 15. Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Respecter les réglementations locales et nationales.

Si vous désirez des informations concernant l'étiquetage, reportez-vous au chapitre 2 du présent document.

Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses (Seveso III):

Non applicable

Classification supplémentaires:

Produit contient moins de 0,1 % en poids de formaldéhyde.

Autres directives, réglementations et interdictions:

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux:

Non applicable

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Un rapport de sécurité chimique conforme au règlement (CE) REACH 1907/2006 n'a pas été établi pour ce produit.



15.3 Indications pour le Statut d'Enregistrement International

Dans la mesure où des informations pertinentes sur les inventaires de substances sont disponibles, elles sont citées ci-après.

Japon	ENCS (Handbook of Existing and New Chemical Substances): Ce produit figure dans ou est conforme à l'inventaire de substances
Australie	AICS (Australian Inventory of Chemical Substances): Ce produit figure dans ou est conforme à l'inventaire de substances
Chine	IECSC (Inventory of Existing Chemical Substances in China): Ce produit figure dans ou est conforme à l'inventaire de substances.
Canada	DSL (Domestic Substance List): Ce produit figure dans ou est conforme à l'inventaire de substances
Philippines	PICCS (Philippine Inventory of Chemicals and Chemical Substances): Ce produit figure dans ou est conforme à l'inventaire de substances.
États-Unis d'Amérique (USA)	TSCA (Toxic Substance Control Act Chemical Substance Inventory): Tous les composants de ce produit sont répertoriés en tant que substances actives ou sont conformes à l'inventaire.
Taiwan	TCSI (Taiwan Chemical Substance Inventory): Ce produit figure dans ou est conforme à l'inventaire des substances. Allgemeiner Hinweis: Remarque générale : la législation sur les substances chimiques de Taïwan exige un indexage en phase 1 pour les substances conformes ou listées TCSI si l'importation ou la fabrication à Taïwan dépasse le seuil quantitatif de 100 kg/an (pour les mélanges, à calculer pour chaque composant). L'importateur ou le fabricant en porte la responsabilité.
Espace économique européen (EEE)	REACH (Règlement (CE) 1907/2006): Remarque générale: les obligations d'enregistrement résultant de la fabrication ou de l'importation dans l'espace économique européen (EEE) par le fournisseur mentionné à la section 1, incombent à ce dernier. Les obligations d'enregistrement résultant de l'importation dans l'EEE par le client ou d'autres utilisateurs en aval, incombent à ceux-ci.
Corée du Sud (République de Corée)	AREC (Loi sur l'enregistrement et l'évaluation de produits chimiques: «K- REACH»): Remarque générale: les obligations d'enregistrement résultant de la fabrication ou de l'importation en Corée par le fournisseur mentionné à l'alinéa 1, incombent à ce dernier. Les obligations d'enregistrement résultant de l'importation en Corée par le client ou d'autres utilisateurs en aval, incombent à ceux-ci.

SECTION 16. Autres informations

16.1 Produit

Les informations contenues dans le présent document sont basées sur l'état de nos connaissances au moment de la réactualisation. Les propriétés du produit décrit ne constituent pas une garantie au sens légal du terme.

La mise à disposition du présent document ne dégage pas l'acheteur du produit de sa responsabilité quant au respect des lois et réglementations en vigueur concernant le produit. Ceci est valable notamment pour la revente et la distribution du produit ou de substances ou d'articles contenant ce produit, dans d'autres juridictions et eu égard aux droits de propriété industrielle et commerciale de tiers. Si le produit décrit est transformé ou mélangé à d'autres substances ou matériaux, les informations contenues dans le présent document ne peuvent pas être appliquées au nouveau produit ainsi fabriqué, sauf si mentionné explicitement. En cas de réemballage du produit, le client est tenu de fournir les informations requises en matière de sécurité.

16.2 Informations supplémentaires:

Les virgules figurant dans les données numériques désignent les décimales. Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent que des modifications sont intervenues par rapport à la version précédente. La présente version remplace toutes les précédentes.